CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

FINANCES

PRODUITS IRRECOUVRABLES – CREANCES ETEINTES – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de 2012, Madame La Responsable du Service de Gestion Comptable de Thonon-Les-Bains demande l'annulation de titres de recettes, et par la suite, la décharge du compte de gestion des sommes reportées sur les états pour un montant total de 349,92 € pour l'exercice 2021.

Les états produits se décomposent comme suit pour les titres de recettes qui figurent sur le Budget Annexe Parcs de stationnement :

Exercice concerné	N° Pièces	Désignation	Montant TTC en €
2021	Tr 21/154	Insuffisance d'actif	174.96
	Tr 21/219	Insuffisance d'actif	174.96
Total général			349,92

Sur proposition de Monsieur TERRIER, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les sommes rappelées ci-dessus et d'imputer cette dépense au Budget Annexe Parcs de stationnement, article 6542 « créances éteintes ».

Fin du document